

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS4800

présenté par

M. Peytavie, M. Fournier, M. Iordanoff, Mme Laernoès, M. Taché, Mme Taillé-Polian et
M. Thierry

ARTICLE 7

Supprimer les alinéas 16 à 27.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a vocation à supprimer le décalage de l'âge d'ouverture des droits qui passe de 57 à 59 ans pour les catégories actives.